

Information riverains

Quartier Église

Objet : Requalification de l'avenue du 8 mai 1945

Madame, Monsieur,

Afin de la rendre conforme aux différentes réglementations et plus agréable pour tous, la Ville entreprend des travaux de requalification de l'avenue du 8 mai 1945 pour une durée de 6 à 8 mois à compter du lundi 26 octobre prochain.

Ce projet a été présenté lors d'une réunion publique le 6 septembre 2019 au cours de laquelle un vote avait arrêté les travaux suivants :

- la création d'un massif végétalisé avec de nouveaux arbres plantés, en lieu et place du stationnement central de l'avenue. À noter que les magnolias existants seront transplantés pendant le chantier et replantés dans le massif,
- la réalisation d'une chaussée de 4 m de large à moins de 8 m des façades conformément à la réglementation,
- la mise en œuvre d'un nouveau mobilier d'éclairage LED.

Durant la période des travaux :

- la circulation des véhicules avenue du 8 mai 1945 sera interdite sauf aux riverains, aux livraisons des groupes scolaires, aux services de secours et aux camions de ramassage des déchets ménagers,
- la vitesse sera limitée à 20 km/h, l'arrêt et le stationnement seront interdits afin de faciliter les circulations et permettre la réalisation des travaux,
- la circulation piétonne sera maintenue sur le trottoir opposé aux travaux, la circulation cyclable sera interdite et déviée rue Rouget de Lisle.

Je vous remercie de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que les travaux soient finalisés le plus rapidement possible.

Pour toute question ou problème rencontré, les services municipaux se tiennent à votre disposition au 01 49 15 41 77 ou 40 39. Nous vous remercions de votre compréhension et vous certifions que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Mirjam Rudin

Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville, aux Déplacements,
aux Espaces publics et aux Espaces verts